Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 40 (1948)

Heft: 5-6

Artikel: Les grands Compagnons : le message de Platon : les Lois

Autor: Engelson, Suzanne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384548

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les grands Compagnons

Le Message de Platon: Les Lois

Par Suzanne Engelson

Les Lois, œuvre de vieillesse de Platon, comme la République l'est de sa maturité, offrent le modèle du gouvernement mixte, c'est-à-dire modéré. La part de l'autorité et la part de la liberté dans le gouvernement sont équilibrées. Les pouvoirs se limitent et se complètent l'un et l'autre, prévenant les excès inévitables dans les gouvernements simples. Dans cet entretien entre un Athénien, un Crétois et un Lacédémonien, on discute de l'organisation interne de l'Etat qui doit s'effectuer selon la justice. « Un bon politique doit régler tout ce qui concerne la guerre en vue de la paix, plutôt que de subordonner la paix à la guerre... Le plus grand bien d'un Etat n'est ni la guerre ni la sédition (au contraire, on doit faire des vœux pour n'en avoir jamais besoin), mais la paix et la bienveillance entre les citoyens. » Il y a des biens de deux sortes: les uns, humains, les autres, divins. « Les premiers sont attachés aux seconds; de sorte qu'un Etat qui reçoit les plus grands acquiert en même temps les moindres et que, ne les recevant pas, il est privé des uns et des autres. » Il faut apprendre à lutter contre les périls extérieurs, mais aussi contre soi-même de manière à se redresser et à se perfectionner. Cette dernière lutte, qui s'acquiert par une bonne éducation, est même la plus importante, car, sans elle, tout le reste ne vaut rien: « La bonne éducation amène après soi la victoire; mais la victoire à son tour pervertit quelquefois l'éducation; car souvent on a vu les succès militaires engendrer l'insolence, et celle-ci produire ensuite les plus grands malheurs. Jamais une bonne éducation n'a été funeste à personne; au lieu que les victoires ont été et seront plus d'une fois encore funestes aux vainqueurs. » L'éducation doit toujours avoir pour base l'acquisition de la vertu, inspirée par le fil d'or de la raison qui conduit vers ce qui est vrai et conforme à la nature: « Ainsi, on ne doit jamais mépriser l'éducation, car de tous les avantages, c'est le premier pour un homme vertueux; et que si on en est dépourvu, il faut faire les plus grands efforts pendant toute sa vie pour réparer ce malheur, s'il est possible. » C'est du même point de vue aussi que Platon juge de l'art par rapport au public, dont il ne faut pas suivre le goût, mais qu'il faut cultiver. Et le bien comme le mal sont examinés eux aussi à cette clarté. L'idéal est de maintenir des mœurs pures, ne vivre ni dans l'opulence ni dans l'indigence.

Dans les Lois, Platon cherche à reconnaître ce qui conserve les Etats dans la prospérité et ce qui précipite leur ruine, comme c'est aussi le cas pour les individus. Et de son examen, il tire l'enseignement que « la sagesse est la seule chose que les Etats et les particuliers doivent demander aux dieux et chercher à acquérir, s'ils veulent vivre réellement. Il y a quatre vertus principales, dont la première surtout est de prix: la sagesse — c'est-à-dire la raison, le jugement — allant de pair avec des goûts et des désirs appropriés. L'ignorance du véritable aspect des choses humaines conduit toujours aux mêmes infortunes, et en quelque temps que ce soit, présent ou à venir; partout où règnent les mêmes vices, les choses ne sauraient prendre un autre tour. « Le principal soin du législateur doit être de faire régner la sagesse dans l'Etat qu'il police et d'en bannir l'ignorance... La plus parfaite sagesse n'est autre chose que le plus beau et le plus parfait des accords et on ne la possède qu'autant que l'on vit selon la droite raison. » Il faut connaître le caractère et la disposition des hommes si l'on veut s'efforcer de les rendre meilleurs. Et tel est un des objets de la politique.

Il faut sans cesse veiller à garder la juste mesure et ne pas se laisser entraîner à de funestes exagérations. C'est pourquoi, aussi, un gouvernement tempéré est le meilleur. « L'union et la communauté d'intérêts doivent régner entre tous les membres de l'Etat. » C'est ainsi que l'on travaille à rendre un Etat « durable et parfait autant qu'il est permis à l'humanité ». Il faut toujours rechercher l'équilibre et fuir le déséquilibre qu'entraîne l'excès, l'excès de

liberté étant aussi funeste que l'excès de despotisme.

Platon montre que toutes les manifestations de la vie sont liées entre elles et que le désordre sur un plan l'entraîne sur d'autres plans également, car tout est expression d'un même esprit d'équilibre ou de déséquilibre, de connaissance et de respect ou d'ignorance et d'insolence. Et, au livre IV, Platon poursuit ainsi son exposé: « Une loi n'est bonne qu'autant que, comme un bon archer, elle vise toujours au point d'où seul dépendent les vrais biens et qu'elle néglige les richesses et les autres avantages de cette nature, s'ils sont séparés de la vertu... Notre devoir est de confier la direction de notre vie publique et privée à la partie immortelle de notre être et, donnant le nom de lois aux préceptes émanés de la raison, de les prendre pour guides dans l'administration des familles et des Etats... Il n'y a de lois véritables que celles qui tendent au bien universel de l'Etat; les lois dont le seul but est l'avantage de quelques-uns appartiennent à des factions et non pas à des gouvernements, et ce qu'on y appelle justice n'est qu'un mot. » Les magistrats sont donc dans la cité de véritables serviteurs des lois.

Il faut apprendre à ne pas craindre ce qui n'est pas à craindre, mais apprendre en même temps à craindre ce qu'il faut éviter. « Ne rien dire, ne rien faire, ne rien souffrir dont nous ayons à rougir... Celui qui ne commet aucune injustice mérite qu'on l'honore; mais celui qui ne souffre même pas que les autres soient injustes mérite deux fois et plus d'honneurs que le premier... Les plus grands honneurs seront donc pour celui qui fera germer ces vertus dans le cœur de ses concitoyens, afin qu'il y ait entre tous les citoyens un combat de vertu, mais sans jalousie. La gloire d'un Etat est d'avoir des habitants qui disputent de toutes leurs forces le prix de la vertu, mais qui n'usent d'aucune mauvaise pratique pour empêcher les autres d'atteindre au même but. Au contraire, l'envieux, qui compte moins sur ses efforts que sur les obstacles qu'il oppose aux efforts de ses concurrents, a lui-même moins d'ardeur vers la véritable vertu et jette ses rivaux dans le découragement par les censures injustes dont il les environne; en privant ainsi l'Etat, en ralentissant ainsi la noble émulation de ses concitoyens pour la vertu, il ravale autant qu'il est en lui l'honneur de sa patrie. »

En toute chose, il faut garder le sens de ses valeurs justes, de la vraie science et veiller à ne s'abandonner ni à l'ivresse du succès, ni à celle du désespoir. L'homme juste doit être avide de la seule science réelle et être apte à tirer les leçons qui conviennent.

Platon constate: « La plus grande de toutes les maladies de l'homme est un défaut qu'on apporte en naissant, que tout le monde se pardonne, et dont par conséquent personne ne travaille à se défaire: c'est ce qu'on appelle l'amour-propre; amour, dit-on, qui est naturel, légitime, et même nécessaire. Mais il n'en est pas moins vrai que, lorsqu'il est excessif, il est la cause ordinaire de toutes nos erreurs. Car l'amant s'aveugle sur ce qu'il aime; il juge mal de ce qui est juste, bon et beau, quand il croit devoir toujours préférer ses intérêts à ceux de la vérité. Quiconque veut devenir an grand homme ne doit pas s'enivrer de l'amour de lui-même et de ce qui tient à lui: la justice seule, qu'il l'aperçoive en lui-même ou dans les autres, mérite son amour. Par suite de ce défaut, l'ignorant paraît sage à ses propres yeux; il se persuade qu'il sait tout, quoiqu'il ne sache pour ainsi dire rien; et refusant de confier à d'autres la conduite des affaires qu'il est incapable d'administrer, il tombe en mille erreurs inévitables. Il est donc du devoir de tout homme d'être en garde contre cet amour désordonné de soi-même, et de ne pas rougir de s'attacher à ceux qui valent mieux que lui... Il faut savoir réunir beaucoup de douceur à une grande fermeté. En effet, lorsque les vices des autres sont montés à un tel excès qu'il est très difficile ou même impossible de les guérir, le seul parti qui reste à prendre pour éviter d'y tomber c'est d'en triompher en repoussant leurs attaques et de les réprimer sans relâche. Or, il est impossible qu'une âme vienne à bout d'une entreprise si elle n'est secondée d'un courage intrépide. A l'égard de ceux dont les vices ne sont pas sans remède, il est bon de savoir avant tout qu'aucun homme injuste ne l'est volontairement; que personne ne consent à retenir en soi les plus grands maux qui soient au monde, bien moins encore dans la partie la plus précieuse de lui-même; or, l'âme est, comme nous avons dit, ce qu'il y a véritablement en nous de plus précieux; personne ne peut donc volontairement y recevoir le plus grand des maux, et passer toute sa vie avec un si mauvais hôte. Ainsi, le méchant, et quiconque nourrit le mal dans son âme est digne de pitié; mais il faut surtout réserver cette pitié pour celui qui laisse quelque espoir de guérison; il convient à son égard de réprimer sa colère, et de ne point se laisser aller à des emportements et à d'aigres réprimandes... Si l'on doit donner libre carrière à son indignation, ce n'est que contre les méchants entièrement livrés au vice et incapables d'amendement. Voilà ce qui nous a fait dire que le caractère de l'homme de bien devait être mêlé de sévérité et de douceur. »

Il faut instituer une société fraternelle, d'amis: « L'Etat, le gouvernement et les lois qu'il faut mettre au premier rang, sont ceux où l'on pratique le plus à la lettre, dans toutes les parties de l'Etat, l'ancien proverbe qui dit que tout est véritablement commun entre amis. » Et Platon répond de la manière suivante aux objections que l'on pourrait faire sur les possibilités de réalisation d'une telle cité-république: « On regardera peut-être comme un songe nos règlements sur la cité et son territoire, sur ses habitations placées les unes vers le milieu, les autres vers les extrémités, et l'on pensera que c'est là disposer d'un Etat et de ses habitants comme on dispose de la cire. Ces réflexions ne sont pas tout à fait dépourvues de raison; mais il faut se rappeler souvent à l'esprit ce que le législateur aurait à nous répondre là-dessus. Mes chers amis, nous dirait-il, ne pensez pas que j'ignore ce qu'il y a de vrai dans les objections qu'on vient de faire. Mais, je crois que, dans toute entreprise, il est très conforme au bon sens que celui qui en dresse le plan fasse entrer tout ce qu'il y a de plus beau et de plus vrai, et que s'il rencontre ensuite dans l'exécution quelque chose d'impraticable, il le laisse de côté et ne cherche point à le réaliser; de façon pourtant qu'il s'attache à ce qui en approche davantage et ressemble le plus à ce qui devait se faire; qu'ainsi il faut permettre au législateur de suivre son idée jusqu'au bout, sauf après cela à examiner de concert avec lui ce qu'il est à propos d'exécuter et ce qui souffrirait de trop grandes difficultés; puisque, même dans les plus petits ouvrages, l'artiste qui veut acquérir de la réputation doit toujours travailler sur le même plan et s'accorder en tout avec lui-même. »

Enfin, examinant les diverses connaissances à acquérir, Platon en montre les avantages et les dangers, selon l'influence qu'elles exercent sur le caractère: « En effet, de toutes les sciences qui servent à l'éducation, il n'en est aucune qui soit d'un plus grand usage que celle des nombres pour l'administration des affaires domestiques ou publiques et pour la culture de tous les arts. Mais le plus grand avantage qu'elle procure est d'éveiller l'esprit engourdi et indocile, de lui donner de la facilité, de la mémoire, de la pénétration et, par un artifice vraiment divin, de lui faire faire des progrès en dépit de la nature. Ainsi, on peut mettre cette science au rang des meilleurs et des plus puissants moyens d'éducation, pourvu que d'ailleurs on ait soin, par d'autres règlements et une autre discipline, d'étouffer tout sentiment, tout esprit d'intérêt dans l'âme de ceux à qui on voudra rendre profitable l'étude des nombres. Sans quoi, au lieu de lumières, on leur donnera, sans s'en apercevoir, cette habileté misérable qui ne sert qu'à tromper les autres, comme nous le voyons chez les Egyptiens, les Phéniciens et beaucoup d'autres nations, devenues ce qu'elles sont par la bassesse de leurs autres professions et les voies qu'elles prennent pour s'enrichir, soit qu'on doive en attribuer la faute à quelque législateur peu clairvoyant, ou à quelque accident fâcheux, ou à une disposition d'esprit naturelle à ces peuples. En effet, il ne faut pas oublier que tous les lieux ne sont pas également propres à rendre les hommes meilleurs ou pires, et qu'il ne faut pas que les lieux soient contraires au climat... Le législateur habile aura égard dans ses lois à ces différences, après les avoir observées et reconnues, autant qu'il est donné à un homme de les reconnaître... » Par-dessus tout, il faut veiller à combattre « la plus grande maladie, l'ignorance », l'empêcher de s'emparer des âmes. Et c'est pourquoi le rôle d'éducateur est d'une telle importance et d'une telle noblesse dans la cité: « Il nous reste à instituer le magistrat qui aura l'intendance générale de l'éducation des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe... Que celui sur qui tombe ce choix et ceux qui le font se persuadent qu'entre les plus importantes charges de l'Etat, celle-ci tient sans comparaison le premier rang: « Nous voyons en effet que dans les plantes tout dépend des premières semences: si elles sont jetées par la main d'un agriculteur habile, on peut se promettre qu'un jour elles porteront les plus heureux fruits. Ce qui est vrai à l'égard des plantes ne l'est pas moins à l'égard des animaux féroces ou apprivoisés et des hommes; car bien que l'homme soit naturellement doux, néanmoins lorsqu'à un heureux naturel il joint une éducation excellente, il devient le plus doux des animaux, le plus approchant de la divinité; au lieu que s'il n'a reçu aucune éducation, ou n'en a reçu qu'une mauvaise, il devient le plus farouche des animaux que produit la terre. C'est pourquoi le législateur doit faire de l'instruction des enfants le premier et le plus sérieux de ses soins. Si donc il veut s'acquitter comme il faut de ce devoir, il commencera par jeter les yeux sur le citoyen le plus accompli en toutes sortes de vertus pour le mettre à la tête de l'éducation de la jeunesse. » Et, sur cette voie, Platon est pénétré du sens d'un perfectionnement continu de l'individu et des institutions.

La tâche du législateur est de sans cesse revoir et perfectionner son ouvrage, afin d'améliorer la structure de la cité: « Quoi donc, l'entreprise du législateur ne ressemble-t-elle pas à celle du peintre? Il se propose d'abord de former un corps de lois le plus parfait qu'il soit possible. Mais, avec le temps, lorsque l'expérience lui aura appris à juger de son ouvrage, crois-tu qu'il existe un seul législateur assez dépourvu de sens pour méconnaître qu'il a laissé nécessairement une foule de traits imparfaits, qui ont besoin d'être corrigés par quelque autre après lui, afin que la police et le bon ordre qu'il a établis dans l'Etat, au lieu de déchoir, aillent toujours en se perfectionnant? » Telle est la voie de l'édification. Le but de toute loi est de perfectionner l'individu et, par là, la société. « Ce dont nous nous sommes convenus se réduit à un seul point essentiel qui est de bien connaître l'habitude, la position, le désir, le sentiment ou la connaissance propre à rendre l'homme accompli dans toutes les vertus qui sont du ressort de l'âme: En sorte que tous, hommes et femmes, jeunes et vieux, dirigent tous leurs efforts vers cet objet durant toute la vie, et qu'on n'en voie jamais aucun préférer ce qui pourrait y mettre obstacle; qu'enfin fallût-il se condamner volontairement à l'exil, chacun soit disposé à souffrir tout cela, plutôt que de passer sous un autre gouvernement, dont l'effet serait de pervertir les âmes... Voilà la règle d'après laquelle vous devez juger de nos lois, soit pour les approuver, soit pour les blâmer. Condamnez celles qui ne seraient pas propres à produire cet effet; pour celles qui y sont propres, embrassez-les, recevez-les avec joie et conformez y votre conduite. Mais quant aux autres pratiques dont le but serait d'acquérir ce que le vulgaire appelle bien, renoncez-y pour jamais. » Platon recommande d'entreprendre l'épuration de l'Etat par des moyens doux et de ne recourir à des mesures rigoureuses qu'en cas de nécessité. Et, comme premier principe, il établit: « Nous avons pourvu à ce que tous les habitants de notre cité eussent le nécessaire. » L'aspiration permanente demeurant celle « d'acquérir quelque trait de ressemblance avec les dieux ». Il faut encore travailler à bien lier ensemble toutes les parties de la nouvelle cité, en « un tout dont les parties sont dépendantes les unes des autres ». Et là, rien n'est indifférent. Dès le début de l'éducation, il s'agit d'inculquer le goût du stable, du permanent. Et Platon commente: « J'esquisse d'abord le plan de l'œuvre entière, pour mieux voir par quels moyens et par quel système de mœurs je réussirai à conduire heureusement nos citoyens au port, dans la navigation de cette vie. A la vérité, les affaires humaines ne méritent pas qu'on prenne de si grands soins pour elles; il en faut prendre cependant, et c'est ce qu'il y a de plus fâcheux ici-bas... Il faut s'empresser du moins pour ce qui mérite nos empressements

et ne point se mettre en peine de ce qui est indigne de nos soins. » Dans tous les domaines, « la loi prescrira aux femmes les mêmes exercices qu'aux hommes ». Sinon, l'Etat n'est que la moitié de ce qu'il serait si tout le monde y participait aux mêmes travaux et contribuait également aux charges publiques, ce qu'on doit regarder comme une faute énorme de la part des législateurs... Et je ne veux pas que, se bornant à donner aux mâles une éducation excellente, au lieu de tracer pour l'Etat le plan entier d'une vie heureuse, il n'en trace que la moitié. »

Dans cette cité où « chacun est pourvu d'un nécessaire honnête », il faudra « donner à son corps la nourriture et les exercices convenables et cultiver son âme par les sciences et les actions vertueuses... Tous les moments du jour et de la nuit suffisent à peine à quiconque s'applique à cet objet, pour en acquérir la juste mesure et la perfection... Cela étant ainsi, il nous faut prescrire à tous des citoyens, pour tout le temps de leur vie, un ordre d'actions depuis le lever du soleil jusqu'au lendemain matin. » Et, dans ce but, il s'agit surtout de veiller à redresser le caractère des enfants et de les tourner sans cesse vers le bien, suivant l'esprit des lois. Le législateur devra marcher courageusement dans la voie de la justice, quels que soient les obstacles et les critiques: « Ce n'est point une chose aisée que de heurter de front le sentiment d'une infinité de personnes. » Il faut néanmoins persévérer, avec fermeté, car « tout notre plan de gouvernement n'est qu'une imitation de ce que la vie a de plus beau et de plus excellent; et nous regardons à juste titre cette imitation comme la véritable tragédie... Nous croyons que la vraie loi peut seule atteindre à ce but, et nous espérons qu'elle nous y conduira.» Il faut aussi parvenir à réaliser le maximum de bonheur possible pour les hommes sur cette terre et le maximum d'épanouissement des facultés de la personne: « Il faut que notre république jouisse d'un loisir et d'une abondance de choses nécessaires à la vie que l'on chercherait en vain dans tous les Etats qui subsistent aujourd'hui; et nous voulons qu'elle soit aussi heureuse que peut l'être un seul homme. Or, pour vivre heureux, il faut deux choses: l'une, ne commettre aucune injustice envers personne; l'autre, n'être point exposé à en recevoir de la part d'autrui. Il n'est pas difficile de s'assurer de la première, mais il l'est infiniment d'acquérir le degré de puissance nécessaire, pour se mettre à l'abri de toute injure; et il n'est pas possible d'y parvenir autrement que par une parfaite probité. Il en est de même par rapport à la république: si elle est vertueuse, elle jouira d'une paix inaltérable, si elle est corrompue, elle aura la guerre au-dedans et au dehors. » Dans la vaste école qu'est un pareil Etat, il faut mettre les moyens précieux de l'émulation et de la critique mutuelle au service du perfectionnement de tous: « Nos citoyens y feront l'éloge ou la critique les uns des autres, suivant la manière dont chacun se sera comporté

dans les jeux et dans tout le reste de sa vie, prodiguant les louanges à ceux qui se seront signalés davantage, et le blâme aux autres... Dans l'Etat pour lequel nous dressons des lois, les citoyens vivent dans le plus grand loisir et jouissent de leur liberté respective. » Une république d'hommes libres, d'une discipline intérieure, consentie, ayant un idéal commun d'élévation spirituelle et le sens clair de la loi supérieure, des valeurs qui sont de premier plan et de celles qui sont secondaires. Chacun est consacré à une seule tâche dans l'Etat, celle qui est en accord avec sa vocation, par laquelle il se réalise pleinement et sert le mieux la communauté tout entière, car tout est organiquement solidaire. La loi qui châtie ne doit jamais avoir en vue un acte de vengeance, mais l'amélioration du coupable dans la mesure où celle-ci est possible. Parvenues à ce niveau, les lois sont sacrées et exigent le respect qui leur est dû. Dans les jugements à prononcer, il faut se souvenir toujours que « tous les méchants sans exception sont tels involontairement dans tout le mal qu'ils font... Nos idées touchant la justice sont pleines de confusion et de contradiction. Le législateur, regardant les injustices comme des maladies de l'âme, appliquera les remèdes à celles qui sont susceptibles de guérison. » Enfin, « la vraie et saine politique doit envisager le bien public et non le bien particulier, parce que l'intérêt commun lie ensemble les parties de l'Etat et que l'intérêt particulier les divise ». Il faut des lois surtout pour ceux à qui la science véritable manque: « Car si quelqu'un, chéri des dieux dès sa naissance et doué d'un excellent naturel, pouvait saisir dans toute son étendue le principe en question, il n'aurait pas besoin de lois pour se conduire, parce qu'aucune loi, aucun arrangement n'est préférable à la science, et qu'il n'est point dans l'ordre que l'intelligence soit sujette ou esclave de quoi que ce soit, étant faite pour commander à tout lorsqu'elle est appuyée sur la vérité, et entièrement libre, comme elle doit l'être de sa nature. Par malheur, elle n'est telle aujourd'hui nulle part, si ce n'est dans un bien petit nombre de personnes. A son défaut, il faut donc recourir à l'ordre et à la loi qui voit et distingue bien des choses, mais qui ne saurait étendre sa vue sur le tout. Voilà ce que nous avions à dire à ce sujet. » Le but suprême dans l'évolution des sociétés est par conséquent d'élever le plus possible le nombre de ceux qui « savent », c'est-à-dire des hommes libres et conscients, en place de ceux qui ne font qu'obéir.